UNSS 2018

22 – Golf

Mise à jour : 11 octobre 2017

Sommaire

Introduction	Page 3
Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
Pour un sport scolaire innovant	Page 17
Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 24
Annexes	Page 25

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Golf a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives classées dans les 3 premiers en catégorie établissement les **2 années précédentes** (2016 et 2017).

- Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières places des Championnats de France Excellence des 2 années précédentes, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières du championnat de France UNSS Excellence de Golf l'année précédente, dans la même catégorie (Collèges ou lycées),

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourrir en équipes d'établissement.

- Les équipes comportant au moins UN élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFGolf, ou au moins UN élève figurant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir)

- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Conditions de participation : Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :
Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, ou au moins **UN** élève sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

- Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie,

-Les associations sportives étant classées dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie.

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

Un élève inscrit en Section Sportive Scolaire dans son cursus collège ou son cursus lycée les années précédentes ne sera pas autorisé à concourrir en équipe d'établissement.

Championnat de France UNSS de Golf pour les Collèges

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	COLLÈGES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin(e)s Minimes Cadet(te)s	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent **jamais** avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2018	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il est compétiteur et inclus dans l'équipe - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée (Annexe 5)	
RÈGLEMENT	UNSS	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de départementale à Académique, la formule est obligatoirement **greensome strokeford*** avec 9 trous minimum en collèges. Sur un parcours **type*** drapeaux. Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur boucle de 9 trous. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours **type*** Pitch and Putt.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	**Championnat Académique**	**Championnat Inter-Académique**
NOMBRE D'EQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 16 équipes collèges Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges

Précisisons complémentaires

- La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra amenager un parcours drapeau en parcours type pitch and putt)

Les Professeurs ressources, sous la responsabilité des Directeurs des services régionaux**, doivent vérifier** si **les index** annoncés sont valides, car l'équipe qui ne serait pas en règle se verrait disqualifiée et ne pourrait participer au championnat de France. Une vérification, en amont du championnat de France sera effectuée conjointement par l'UNSS et la FFGolf.

Championnats de France UNSS Golf Lycées

Conditions de participation : Equipe d'établissement

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **à l'exception** :

- Les associations sportives ayant atteint les **2 années précédentes** le podium lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie (Collèges ou Lycées)[2],

- Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières places des Championnats de France Excellence des 2 années précédentes, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les associations sportives étant classées dans les 3 premières du championnat de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie (Collèges ou Lycées),

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3)

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4)

- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en Championnat de France Excellence.

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Conditions de participation : Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

[2] Si ces équipes ne sont pas classées dans les 3 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Golf dans la même catégorie,
- -Les associations sportives étant classées dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Golf l'année précédente, dans la même catégorie.

Conditions Particulières

- Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les directeurs régionaux :

- 20 avril 2018 pour les Collèges
- 2 mars 2018 pour les Lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Championnat de France UNSS de Golf pour les Lycées

	LYCEES ETABLISSEMENT	LYCEES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadet(te)s Junior(e)s Sénior(e)s 1ère et 2ème année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2018	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France UNSS.	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il est compétiteur et inclus dans l'équipe - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée (annexe 5)	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de départementales à inter académiques, la formule est obligatoirement **greensome strokeford*** avec 9 trous minimum en collèges et si possible 18 trous en lycées. Parcours **type** drapeaux Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur boucle de 9 trous. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours **type** pitch and putt
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat d'Académie	Championnat d'Inter-Académie
NOMBRE D'EQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 12 équipes Lycées Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées

- *La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant, un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra amenager un parcours drapeau en parcours type pitch and putt)

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les directeurs régionaux :

- 20 avril 2018 pour les Collèges
- 2 mars 2018 pour les Lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir : **23 décembre 2017**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Golf par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Championnat de France UNSS de Sport Partagé de Golf

Le tableau « SPORT PARTAGÉ » se déroulera en même temps que l'un des tableaux existants.
Elle est organisée pour **8 équipes** qui disputeront leur propre rencontre afin d'obtenir le titre de Champion de France UNSS de GOLF en SPORT PARTAGÉ.

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 élèves (1 élève valide et 1 élève en situation de handicap)	
JEUNE ARBITRE	Préconisation d'un JA par équipe (peut être d'une autre AS)	
JEUNE COACH	Le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition. En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée (annexe 5)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Greensome sur un parcours drapeau	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique et/ou engagement	
NOMBRE D'EQUIPES	8 équipes	8 équipes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Sport Partagé Collège	Champion de France Sport partagé Lycée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les directeurs régionaux :

- 20 avril 2018 pour les Collèges
- 2 mars 2018 pour les Lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement GOLF

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er Lycée A
  - 2ème Lycée B
  - 3ème LP 1
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement
- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.
Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.
Des actions particulières seront engagées.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice présidents élèves/jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant l'activité Golf :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFGolf et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourra être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de Golf, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et des comités régionaux ou départementaux de Golf.

Les jeunes arbitres validés « nationaux » se voient proposer de participer à l'encadrement de l'Open de France sous condition de répondre à la réglementation du cahier des charges de l'épreuve.

De plus dans le cadre de l'organisation de la Ryder cup en France en 2018, les jeunes arbitres UNSS de niveau national pourront candidater pour y participer aux conditions :

- Etre Organisateur d'Épreuves de Club (OEC) et avoir participé au minimum à une compétition de club (fournir le justificatif de la FFGOLF)
- Avoir participé à l'Open de France en 2015 ou 2016 ou 2017.
- Etre Jeune arbitre UNSS national certifié ***en 2017 et avant.***

Sécurité :

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFGOLF

La convention entre l'UNSS et la FFGolf précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFGOLF (En cours de traitement).

- Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFGolf

La FFGolf précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau national LYCEE permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFGolf : OEC (Organisateur d'épreuves de club).

4. Les autres rôles de Jeunes Arbitres *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)

	-participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

LE CAPITAINE D'ÉQUIPE et JEUNE COACH

Toute équipe de golf désigne lors de l'accueil aux compétitions, l'un des compétiteurs comme capitaine. Celui-ci est choisi par rapport à ses qualités de sérieux, d'écoute, sa capacité à intervenir auprès de l'équipe.
Il est le référent de l'équipe auprès de l'organisation.

RÉUNION TECHNIQUE :
Lors du championnat de France UNSS, il assiste, accompagné du jeune arbitre de l'équipe, à la réunion technique dirigée par les membres de la commission technique et sportive de la compétition.
Lors de cette réunion il reçoit toutes les informations sportives sur le déroulé de la compétition ainsi que les informations techniques sur les règles locales et spécifiques propres au parcours. Il se doit de retransmettre ces informations aux autres membres de l'équipe ainsi qu'au professeur d'E.P.S. accompagnateur.
Il assiste au tirage au sort déterminant le déroulé de l'épreuve.

COMPETITION :
Pendant la compétition il doit déposer au secrétariat de l'épreuve, avant chaque tour la feuille de composition d'équipe.
Il veille à ce que l'équipe soit sur le plot de départ selon l'horaire donné par l'organisation.
Il gère (en relation avec le professeur d'E.P.S.) le bon comportement de ses coéquipiers tant dans l'attitude sportive que vestimentaire (respect du port du maillot de l'équipe lors des différents tours).
A la fin de chaque tour il attend ses partenaires pour rapporter les résultats et faire part immédiatement de tout litige éventuel.

PROTOCOLE :
Il suit le tableau des résultats confirmant le classement de son équipe.
Lors du protocole, il est présent en tenue d'équipe prêt à intervenir si les responsables le sollicitent et à monter sur le podium si son équipe est dans classée dans les 3 premières.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/joacad

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Marion TROUILLET

FFGolf

Bernard MARTIN

Philippe LECOZ

Priscille DESPRES

Aurélien LACOUR, Responsable sport partagé

UNSS

Alain CHARPIAT

Pascal CLAUDON

Pascal TALABAS

Délégué technique UNSS

Julien PELLICER

Annexe 1

Équipes classées dans les 3 premières en Équipes Établissement en 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[3]

Collèges Etablissement
Roger Thabault Mazière en Gatine

Lycées Etablissement
Léonard de Vinci Soisson

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

[3] Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Équipes étant classées dans les 3 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges Excellence

Louis Pasteur Faulquemont
L'Esterel St Raphael
Haffreingue Boulogne sur mer

Lycées Excellence

J.Rostand Chantilly
Saint Exupéry ST Raphael
Cormontaigne Metz

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Annexe 5

Informations

- Possibilité d'organiser à titre exeptionnel une compétition promotionnelle mixte UNSS/FFGOLF voir avec vos comités et ligues de Golf
- La formule de jeu greensome strokford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- Projets : Organisation d'un championnat de France UNSS de Golf dans un territoire ultramarin et d'un championnat du monde ISF de Golf en France.
- Une équipe déclassée = défaite de chaque match 9/0
- Une réflexion va être menée cette année sur la simplification des règles en catégorie « établissement ».
- Une formation des référents académiques sera proposée en 2018.